

**ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DU 11 JANVIER 2013 POUR UN  
NOUVEAU MODELE ECONOMIQUE ET SOCIAL AU SERVICE DE LA  
COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DE LA SECURISATION DE L'EMPLOI  
ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES SALARIES**

**Annexe relative aux négociations paritaires à reprendre ou à ouvrir**

Indépendamment des négociations sur la modernisation du dialogue social, les parties signataires du présent accord conviennent de reprendre au premier semestre 2013 des négociations au niveau national interprofessionnel sur :

- le bilan d'étape professionnel,
- les groupements d'employeurs,
- les clauses des contrats de travail,
- la procédure prud'homale.